



ECOLE DE MUSIQUE DE BARTENHEIM **TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2025**

Paiement de Septembre à Juin de l'année en cours

Cours	Élèves de Bartenheim	Élèves extérieurs	Adultes
Tarifs par trimestre :			
Éveil musical 45 min en collectif (4 à 6 ans, sans instrument) Initiation musicale 45 min en collectif (7 ans, sans instrument) PC1 Chant et percussions 45 min en collectif (5 à 8 ans)	90 €	90 €	-
Instrument 30 min (bois, cuivres, batterie, percussions) Formation Musicale 1 H (en collectif 6 à 21 ans et adulte) Pratique Collective 1 H (en collectif 6 à 21 ans et adulte) Instrument seul 30 min, adulte à partir de 22 ans	180 €	210 €	240 €
Instrument ou Chant 30 min (claviers, cordes, chant...) Formation Musicale 1 H (en collectif 6 à 21 ans et adulte) Pratique Collective 1 H (en collectif 6 à 21 ans et adulte) Instrument ou Chant seul 30 min, adulte à partir de 22 ans	260 €	290 €	320 €
Chant Classique ou Chant de Variétés seul 30 min (sans FM) Chant Choral de musique de Variétés, Musiques Actuelles	180 €	210 €	240 €
PC4 Ensemble de Djembés 30 min (FM et PC recommandées)	100 €	130 €	160 €
Cotisation annuelle par famille (adhésion à l'EMB)	30		

Conditions générales d'adhésion :

Adhésion à l'association :

L'adhésion à l'Association est indissociable de la scolarisation de l'élève inscrit. L'adhésion annuelle de 30 € par famille permet de bénéficier des droits liés à la qualité de membre actif (notamment le droit de vote aux assemblées générales) et vaut engagement d'exécuter les obligations fixées dans le règlement intérieur et le présent document. L'adhérent s'engage notamment à participer de manière régulière aux cours auxquels il s'inscrit, et de prévenir les professeurs et la Direction à l'avance de ses absences le cas échéant. Il doit également prendre connaissance et appliquer scrupuleusement le règlement intérieur de l'association, qui est disponible à la consultation à l'école et en ligne sur le site musique-bartenheim.fr

Durée de l'adhésion :

L'adhésion est valable pour la durée de l'année scolaire en cours, sauf exclusion prononcée en cours d'année dans les conditions indiquées au règlement intérieur. Sauf motif légitime (mutation professionnelle, chômage...) ou cas de force majeure, l'adhésion ne peut être résiliée avant son terme par l'adhérent qu'avec l'accord préalable et exprès de la Direction de l'EMB. En cas de résiliation anticipée notifiée, justifiée et acceptée, tout trimestre de cours entamé est dû en totalité.

L'adhérent bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours, durant lesquels l'écologie ne sera pas encaissé. En cas de rétractation effective, la créance contractée des frais d'écologie sera annulée, mais l'adhésion sera toujours due au regard des frais de gestion engendrés

Modalités de paiement :

L'adhérent s'engage au règlement de la cotisation d'adhésion et des frais d'écologie. Le règlement se fera à l'inscription par 3 chèques bancaires datés du jour d'inscription. Le premier chèque doit inclure la cotisation annuelle. L'inscription sera validée uniquement à réception des 3 chèques. L'encaissement se fera au début des mois d'octobre, janvier et avril.

Familles : 10 % de réduction à partir du 2^{ème} enfant mineur inscrit à l'EMB. Réduction de 10 % pour le 2^{ème} instrument.

Les trimestres sont définis comme suit : 1^{er} trimestre : de la rentrée de septembre au 31 décembre, 2^{ème} trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars, 3^{ème} trimestre : du 1^{er} avril à la fin de l'année scolaire.

Notre école est soutenue financièrement par la Commune de Bartenheim et la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)



ECOLE DE MUSIQUE DE BARTENHEIM

Maison Pour Tous – 1 Grand' Rue

www.musique-bartenheim.fr

L'Ecole de Musique de Bartenheim est une structure associative gérée par la Société de Musique Union de Bartenheim. Les cours sont dispensés par des professeurs diplômés issus de conservatoires.

À travers le parcours qu'elle propose, l'école favorise l'épanouissement, en donnant à chacun les outils nécessaires pour exprimer sa sensibilité et participer activement à la vie associative. L'école suit le cursus d'études préconisé par le CDMC (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace) et présente les élèves aux examens départementaux en fin de chaque cycle.

L'Éveil Musical (élève de 4 à 6 ans)

L'Initiation Musicale (élève de 7 ans)

Ces disciplines ont pour but de développer les aptitudes musicales, sur le plan de l'écoute, du chant, du rythme, de la créativité, de la participation corporelle, fondés sur des pédagogies active, ludique et vivante.

Cours Collectif de 45 minutes par semaine, réparti sur 36 semaines annuelles.

La Formation Musicale (élève de 8 à 21 ans et adulte)

Tout en poursuivant une pratique sensorielle active de la musique, cette formation permet aux élèves d'acquérir les notions de langage et de culture musicale indispensables pour une maîtrise autonome des instruments, de la voix et du répertoire.

Cours collectif d'1 h par semaine, réparti sur 36 semaines annuelles.

La Formation Instrumentale ou Vocale (élève de 5 - 6 à 21 ans et adulte)

Disciplines : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophones, trompette, cor d'harmonie, trombone, baryton, euphonium, tuba, batterie, djembé, percussions mélodiques, guitare classique/acoustique, guitare électrique ou basse, piano, claviers, violon, alto/viola, violoncelle, contrebasse, chant lyrique, chant de musiques de variétés/actuelles.

Cours individuel de 30 minutes par semaine, réparti sur 36 semaines annuelles.

La Pratique Collective Instrumentale ou Vocale (élève de 6 à 21 ans, adulte et musicien extérieur)

La pratique collective est un objectif essentiel de l'École de musique, pour permettre à chaque élève de trouver rapidement un aboutissement à son travail personnel.

L'intégration dans les différentes formations se fait en fonction du projet et du niveau de formation instrumentale ou vocale. Un minimum de 2 ans de pratique est requis.

Cours collectif d'1 h par semaine, réparti sur 36 semaines annuelles.

Renseignements et inscriptions

Les inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026 seront prises aux dates suivantes :

- **Samedi 28 juin de 16h00 à 19h00 dans le cadre de l'audition de fin d'année**
- **Mercredi 3 septembre de 14h00 à 19h00 à l'école - la Maison Pour Tous**
- **Samedi 6 septembre de 14h30 à 16h00 à l'école - la Maison Pour Tous**

En-dehors de ces dates, prendre contact avec le responsable de l'école de musique, Mr KITANI.

Les inscriptions sont acceptées jusqu'à fin septembre **en fonction des places disponibles**.

Directeur Vladimir KITANI, tél. 07 68 80 92 72 emb.direction@musique-bartenheim.fr musicours@outlook.com

Président Hubert SCHUR, tél. 06 86 59 76 01, courriel : president@musique-bartenheim.fr

Consultez également notre site internet www.musique-bartenheim.fr à la rubrique Ecole de musique

Ecole de Musique de Bartenheim - Maison Pour Tous - 1 Grand' Rue - 68870 BARTENHEIM

Contact : emb.direction@musique-bartenheim.fr - Internet : www.musique-bartenheim.fr

L'Ecole de Musique de Bartenheim est une section de la Musique Union de Bartenheim, fondée en 1906 et inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Mulhouse : Volume II (2) Folio N°229. - N° SIREN : 815 295 811 - N° SIRET : 815 295 811 00013



ECOLE DE MUSIQUE DE BARTENHEIM
BULLETIN D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION ①
Année scolaire 2025 - 2026



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS – Merci d'écrire lisiblement et en lettres majuscules

Élève (de 4 à 21 ans) M ☐ F ☐ Nouvelle inscription ☐ Débutant ☐ Réinscription ☐
Nom : Prénom :
Né(e) le : / / Age : Niveau scolaire :
Représentant légal ou Élève adulte (à partir de 22 ans) :
Madame ☐ Monsieur ☐
Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. fixe : Portable :
E-mail :
J'accepte de recevoir le courrier de l'EMB par mail : ☐

CHOIX DE COURS :

- ☐ **Éveil musical avec PC1** (cours collectif de 45 min, élève de 4 à 6 ans sans instrument, MS, GS, CP)
☐ **Initiation musicale avec PC1** (cours collectif de 45 min, élève de 7 ans sans instrument, CE1)
PC1 Chant et Percussions (cours collectif de 45 min, élève de 5 à 8 ans)
☐ **Instrument ou Chant ½ heure avec Formation Musicale 1h et Pratique Collective 1h** (élève de 5 à 21 ans)
Instrument ou Chant :
☐ **Instrument** (cours seul de 30 min, à partir de 22 ans, FM et PC recommandées) Instrument :
☐ **Chant de Variétés, Jazz-Musiques Actuelles** (cours seul de 30 min, FM et PC recommandées)
☐ **Chant Classique, Lyrique** (cours seul de 30 min, FM et PC recommandées)
☐ **PC4 Ensemble de Djembés** (cours collectif de 30 min, à partir de 10 ans, FM et PC recommandées)
Mode de paiement : ☐ Chèque bancaire trimestriel / ☐ Prélèvement mensuel (10 mensualités octobre à juillet)

Droit à l'image pour les outils pédagogiques et de communication utilisés par l'Ecole de Musique (affichages, publications, presse, site internet). En tant que représentant légal :

- ☐ J'autorise la diffusion de l'image de cet élève ☐ Je n'autorise pas la diffusion de l'image de cet élève

Participation à la vie de l'association :

- ☐ Je suis prêt(e) à m'impliquer dans la vie de l'association en entrant dans le Comité de l'EMB.

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance des tarifs, des conditions générales d'adhésion ainsi que du règlement intérieur de l'EMB.

Fait à le Signature :

① L'inscription (ou réinscription) vaut pour l'année scolaire entière

FM = Formation Musicale, PC = Pratique Collective

